

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du
Vendredi 28 février 2014

DÉLIBÉRATION N°2014-20
CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le vendredi 28 février 2014, à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Avi ASSOULLY - M. Bernard JAUSSAUD - Mme Mireille PEIRANO - Mme Joëlle METZGER
Mme Christine MIRAUCHAUX - Mme Aïcha SIF - M. Jean-Pierre DEMAS - Michel CRESPIN
M. Jacques SAPIEGA - M. Alain TIMAR - M. Patrick TALBOT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS --

ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS

Mme Cécile HELLE - M. Gérard PIEL - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES
M. Gérard CAMY - M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT
Mme Isabelle BOURGEOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qui stipule que les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organisme délibérant,

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 fixant le statut particulier des rédacteurs territoriaux,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n°10-002 du Conseil d'Administration de la Régie du 7 janvier 2010 et la délibération n°12-016 du 9 mars 2012 portant taux de promotion pour les avancements de grade,

VU le tableau des emplois,

VU les crédits correspondants du Budget Primitif 2014,

Considérant :

- La politique de la Régie en matière de promotion et d'avancement de grade pour ses agents fixant à 100% le ratio d'avancement.
- L'avancement possible d'un agent de la filière administrative au grade d'Attaché principal.
- L'absence de postes disponibles correspondant à leurs statuts.

La Présidente propose au Conseil d'Administration :

- De créer un emploi de catégorie A d'Attaché Principal dans la filière administrative pour répondre à un besoin permanent qui, afin de garantir la stabilité des emplois, viendra en remplacement d'un emploi de catégorie A d'Attaché de la filière administrative (délibération 04-004)
Ce poste sera supprimé ultérieurement après nomination de l'agent concerné.
- De modifier comme suit le tableau des emplois,

CRÉATION PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE CATÉGORIE A

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Intitulé du poste : Attaché principal

Grade : Attaché principal

Motif du recrutement : Promotion par avancement de grade

Niveau de rémunération : IB minimum : 504 - IB maximum: 966

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 28 février 2014

La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX

